



2018

Règlement Canilavoires

1. Organisation

L'épreuve du « Canilavoires » est organisée par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de mars 2008 sous le n° 8042), avec le concours du club canin de la vallée de Chevreuse.

Elle s'inscrit également dans les épreuves du challenge CNEAC/FSLC « cœur de France 2018 »

2. Date de l'épreuve

Samedi 05 Mai 2018

3. Conditions de participation

Le coureur : Chaque coureur doit impérativement présenter lors de son inscription :

- Sa licence CNEAC/FSLC/FFST/FFPTC de canicross si il en possède une en cours de validité à la date de l'épreuve.
- Les catégories s'inscrivent comme suit :

	Sexe	Abréviations		âge (an)
		Challenge cœur de France	SCC / CNEAC /	
POUSSIN	F	CFP	CEF1	7 à 10
	H	CHP	CEG1	
BENJAMIN	F	CFB	CEF2	11 à 14
	H	CHB	CEG2	
JUNIOR	F	CFJ	CFJ	15 à 17
	H	CHJ	CHJ	
SENIOR	F	CFS	CFS	18 à 39
	H	CHS	CHS	
VETERAN 1	F	CFV1	CFV1	40 à 49
	H	CHV1	CHV1	
VETERAN 2	F	CFV2	CFV2	50 à 59
	H	CHV2	CHV2	
VETERAN 3	F	CFV3	CFV3	> 60
	H	CHV3	CHV3	



2018

- La non possession de ce type de licence n'est pas réhabilitoire pour l'inscription cependant
 - un certificat médical datant de moins de un an au **Samedi 05 Mai 2018** et portant la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition » doit être impérativement présenté au plus tard le jour de la course
 - Il faut via le site d'inscription, télécharger le formulaire de demande de licence à la journée, le remplir et le renvoyer dûment rempli.

Le marcheur :

- Chaque marcheur doit être en bonne santé le jour de l'épreuve

Le chien : l'âge minimum de participation est de 1 an à la date de l'épreuve pour le canicross et de 18 mois pour le canivtt

- doit être en bonne santé le jour de l'épreuve
- doit être à jour de sa vaccination **antirabique / toux du chenil**
- Attention, il sera demandé, lors du contrôle vétérinaire le jour de la course la présentation du carnet de santé à jour du chien.
- Les chiennes sous l'emprise de leurs chaleurs le jour de l'épreuve partiront parmi les dernières équipées.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

4. Parcours - Epreuves

Le calcul des dénivelés est en cours d'affinage.

Distance par catégorie cf règlement CNEAC :

Cross Canin enfant Poussins	Cross Canin enfant Benjamins	Cross Canin Juniors et adultes	Cani VTT Juniors et adultes
1,5 km maximum	2 à 3,5 km	4 à 9 Km	4 à 9 Km

Le parcours est composé pour les marcheurs d'une boucle de **4 km**



2018

Epreuve

Il est vivement recommandé de s'échauffer avant le départ, et surtout d'échauffer son chien par des exercices appropriés. L'échauffement reste de la compétence stricte du conducteur

Le chronométrage sera réalisé au moyen d'un portique et de puce électronique

Les modes de départs des courses seront adaptées jusqu'au jour de l'épreuve au nombre de participants

5. Départ – Arrivée

Départ canicross/canimarche/canivtt

- Départ à 10h00 à proximité du château de la Madeleine sur les hauteurs de Chevreuse
Le briefing d'information aura lieu à 09h30 au château de la Madeleine (présence obligatoire des participants).

Arrivée canicross/canimarche/canivtt

L'arrivée sera jugée au château de la Madeleine de Chevreuse.

6. Ravitaillement

Un point d'eau sera installé à mi-parcours pour les chiens.

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent au préalable inscrit.

7. Inscriptions

Les inscriptions se font par Internet sur le site avec paiement sécurisé de notre partenaire : "onsinscrit.com".

Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de présentation ultérieure d'un certificat médical (ou licence):

- soit au retrait des dossards (déconseillé afin de fluidifier les files d'attente),
- soit sur le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo), à n'importe quel moment.
- Les organisateurs sont tenus de faire appliquer ces dispositions.

Les inscriptions via internet sont possibles jusqu'au **28 avril 2018**.



2018

En fonction des places disponibles, les inscriptions seront ouvertes le jour de l'épreuve au château de la Madeleine (par chèque à l'ordre de Trail des Lavoisirs) **avec une majoration (voir & 16. Tarifs)**

8. Annulation

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les seuls cas de remboursement possibles sont :

- **retrait des autorisations administratives** pour la réalisation de la course

9. Dossards et Contrôle Vétérinaire

Le retrait des dossards se déroulera au château de la Madeleine de Chevreuse à partir de 08h30.

Le contrôle vétérinaire aura lieu lors de la prise des dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le port du dossard est obligatoire tout au long de l'épreuve :

- Il doit être sur la poitrine ou sur la cuisse.
- Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

10. Sécurité - matériel obligatoire

Le parcours croise ou emprunte, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation.

Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.

Les bâtons avec protection des pointes pour les marcheurs sont tolérés.



2018

11. Assistance médicale - abandon

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et de médecins. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout équipée qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur. Tous les coureurs dépassant les barrières horaires indiquées seront mis hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés à l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course. Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité

Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au "Trail des Lavoirs".

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du Trail et des sports nature en compétition.

12. Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler.

13. Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est demandé de ramasser les déjections canines dans les zones communes : parkings, village trail et pour éviter les déjections durant le parcours il est demandé que les chiens soient détendus avant le départ.

Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).



2018

14. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

15. Récompenses

Lot surprise à tous les participants.

16. Tarifs

Les frais d'engagement sont : Canicross/Canimarche/Canivtt → 12€
→ **Majoration de 5 € sur place (samedi)**

17. L'équipement

SONT INTERDITS :

- Pour le chien : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur, ou tout autre moyen de maltraitance.
- Pour le coureur l'usage de chaussures munies de pointes est **STRICTEMENT INTERDIT**, en toutes circonstances.

Matériel pour la pratique du Cani-Cross de la SCC

- **OBLIGATOIRE** : Laisse ou longe, extensible de 2,50 mètres maximum. Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.

PRECONISE : Pour le maître : ceinture sous-cutale ou cuissard avec ceinture intégrée ou ceinture abdominale.

Matériel pour la pratique du Cani-VTT de la SCC

OBLIGATOIRE

- Casque, Gants de cycliste Laisse ou longe extensible de 2.50 mètres maximum
- Pour le chien, port d'un harnais avec attache arrière dans la ligne du corps.
- VTT en bon état de fonctionnement équipé d'une attache de VTT de traction fixée à l'avant du cadre de façon à ne pas gêner la conduite.
- Le port de lunettes de protection est conseillé.

INTERDIT Les vélos à assistance électrique.

MUSELIERES		EQUIPEMENTS NON ADMIS		
AUTORISEES EN COURSE				
AUTORISEES LES PREMIERS METRES				
INTERDITES				
		Tous les colliers chaineries, étrangleur ou semi-étrangleur		Collier à paquets ou collier torqu
		Toutes les laisses sans amortisseur et/ou de taille non réglementaire selon la discipline		
		TAILLES CONFORMES DES LONGES : Canicross - 2m, CaniVtt - 2,5m, Canitrotinette - 2m		